
Conférence inaugurale – 30^e anniversaire de l'IDE

**« Former pour les droits de l'enfant : trois décennies d'idéaux,
d'expériences et de défis »**

Professeur Jorge Cardona

Mesdames, messieurs

Chers collègues,

Chers étudiants,

Bonjour à tous.

C'est pour moi un grand plaisir d'être ici, à l'occasion du Trentième anniversaire de l'Institut international des droits de l'enfant...

Trente ans !

Ce n'est pas seulement un anniversaire : c'est une génération entière d'hommes et de femmes qui ont été formés ici, qui ont appris à penser l'enfance non plus comme un âge de dépendance, mais comme une période de droits, de dignité et de participation.

Je tiens d'abord à remercier l'IDE, et surtout à mon ami Jean Zermatten, pour cette invitation et, plus encore, pour son engagement constant.

Dans un monde qui change sans cesse, où les priorités se déplacent et les urgences se multiplient, il est rare de voir une institution rester fidèle à sa mission pendant trois décennies.

Et quelle mission ! Celle des droits de l'enfant, c'est-à-dire d'un humanisme concret, exigeant, qui ne se contente pas d'aimer les enfants, mais qui exige qu'ils soient respectés, écoutés et pris au sérieux.

Quand la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a été adoptée en 1989, j'étais déjà Professeur de droit international, et je me souviens de l'enthousiasme que ce texte m'a suscité.

C'était la première fois qu'un instrument universel reconnaissait que l'enfant est un sujet de droit, pas un objet de protection.

Mais je me souviens aussi d'une certaine naïveté collective : nous pensions que la reconnaissance juridique suffirait.

Qu'une fois la Convention signée, les choses changeraient d'elles-mêmes.

Trente-six ans plus tard, nous savons que c'est beaucoup plus compliqué.

La Convention est devenue un cadre de référence incontournable : on la cite dans les tribunaux, dans les politiques publiques, dans les programmes scolaires.

Mais la réalité quotidienne des enfants reste parfois très éloignée de ces principes.

Les violences persistent, la pauvreté frappe toujours, la participation est souvent symbolique, et surtout, trop de professionnels n'ont jamais reçu de véritable formation sur les droits de l'enfant.

C'est pourquoi la question qui nous réunit aujourd'hui – *éduquer aux droits de l'enfant* – me semble plus actuelle que jamais.

La formation, ce n'est pas seulement un chapitre des Observations finales du Comité.

C'est le levier par lequel les droits deviennent réels.

Parce que les lois peuvent changer sur le papier, mais sans les femmes et les hommes formés pour les faire vivre, elles restent des promesses vides.

Former aux droits de l'enfant, cela veut dire :

- sensibiliser à une éthique du regard,
- comprendre la logique du droit et sa portée transversale,
- et surtout, apprendre à le mettre en œuvre chaque jour : dans une salle de cours, dans un service social, dans un tribunal, dans un cabinet médical.

Et si la formation est si essentielle, c'est parce qu'elle prend vie dans des situations très concrètes.

Permettez-moi de partager avec vous une expérience que je vis chaque année, et qui illustre parfaitement cette réalité.

Chaque année, j'anime un séminaire volontaire à la Faculté de Médecine de mon université sur les droits de l'enfant dans la pratique clinique.

Volontaire... et pourtant la salle est toujours pleine.

Absolument pleine.

Certains étudiants s'assoient dans le couloir, d'autres sur les marches, d'autres encore sur l'estrade même.

Il n'y a jamais moins de cent quatre-vingts étudiants.

Et je me dis toujours la même chose : si un séminaire non obligatoire, à la fin d'un semestre chargé de travail, attire autant de futurs médecins, c'est bien parce qu'ils sentent eux-mêmes que ces questions sont essentielles.

Les dialogues avec ces étudiants sont passionnants.

Les étudiants me posent des questions d'une grande lucidité :

Comment écouter un enfant en situation de douleur ?

Comment respecter son droit à être entendu quand ses parents pensent différemment ?

Comment protéger son intimité lorsque l'examen médical exige de poser des questions difficiles ?

À chaque séance, j'apprends moi aussi.

Et je comprends jusqu'à quel point les droits de l'enfant ont besoin d'être connus et compris dans tous les environnements professionnels.

Parce que la réalité est simple : les droits de l'enfant ne deviennent réels que lorsqu'ils rencontrent la pratique quotidienne des médecins, des enseignants, des travailleurs sociaux, des juges...

tous ceux qui, chaque jour, croisent la vie des enfants.

Et ce que j'observe dans une faculté de médecine, je l'ai aussi vécu, d'une manière très différente, au sein du Comité des droits de l'enfant.

Là aussi, j'ai compris combien la formation — ou son absence — peut tout changer.

Je me souviens très bien d'une des premières sessions du Comité des droits de l'enfant à laquelle j'ai participé.

La session était présidée par mon bon ami Jean Zermatten et je me rappelle encore parfaitement l'atmosphère de la salle.

La délégation d'un État expliquait avec beaucoup de fierté qu'elle avait entièrement révisé sa législation relative à l'enfance.

Les lois étaient excellentes, vraiment : protection, participation, intégration... tout y était.

Alors, comme toujours, nous avons posé une question très simple :

“Et les professionnels ? Les enseignants ? Les policiers ? Les travailleurs sociaux ? Ont-ils reçu une formation sur la Convention et sur cette législation nationale ?”

Un silence. Puis la cheffe de délégation, une femme très sincère, nous a répondu :

“Non. Nous avons des lois, mais personne a reçu encore formation pour les appliquer.”

Je me souviens des regards autour de la table : ce n’était pas un reproche, c’était une forme de tristesse.

Parce que nous savions que sans formation, tout ce travail législatif allait rester lettre morte.

La cheffe de délégation a ajouté, presque à voix basse :

“Peut-être que nous avons oublié l’essentiel.”

À la pause, elle est venue me parler. Elle m’a demandé si je pouvais leur aider à concevoir un programme de formation interprofessionnelle.

Et la réponse a été, naturellement, que oui.

Je suis même allé dans le pays quelques mois plus tard, pour travailler avec leurs institutions, leurs universités, leurs formateurs.

Et six années plus tard, lorsqu’ils sont revenus devant le Comité, ce pays a présenté un modèle solide de formation commune pour enseignants, policiers et magistrats.

Et je me suis dit : voilà — parfois, la transformation commence simplement par une question, et par le courage de reconnaître ce qui manque.

Ces moments, je crois, disent beaucoup : les droits de l’enfant ne sont pas un savoir abstrait, ils sont une culture à transmettre.

Et cette culture se construit lentement, à travers les personnes, les institutions, les dialogues, les erreurs aussi.

L’autre mot-clé de notre rencontre aujourd’hui, c’est *interdisciplinarité*.

Et je crois profondément que sans elle, la formation aux droits de l’enfant reste incomplète.

Parce que l'enfant, lui, ne vit pas en compartiments : il est à la fois élève, patient, justiciable, citoyen, fils ou fille, victime ou acteur.

Il traverse tous les systèmes, toutes les professions.

Et pourtant, nos formations restent souvent cloisonnées.

Les pédagogues parlent de pédagogie,

Les juristes parlent de jurisprudence,

Les travailleurs sociaux parlent d'accompagnement,

Les médecins parlent de diagnostics...

Et chacun, souvent, parle sa propre langue.

Mais les droits de l'enfant, eux, exigent une langue commune : celle du respect, de la dignité et de l'écoute.

L'interdisciplinarité n'est pas un luxe.

C'est une nécessité.

C'est ce qui permet de comprendre que derrière chaque règle juridique, il y a une réalité psychologique ; derrière chaque diagnostic médical, une dimension sociale ; derrière chaque décision éducative, une question de droit.

Et quand ces regards se rencontrent, quelque chose change.

Les professionnels cessent d'agir en parallèle : ils commencent à penser ensemble.

Et c'est là, souvent, que les droits de l'enfant prennent vie.

Permettez-moi partager une autre expérience personnelle.

Chaque année, je participe aussi à un cours très particulier organisé par le pouvoir judiciaire espagnol.

Il réunit, en nombre égal, des juges et des médecins venus de différentes villes du pays.

Le cours se déroule toujours dans un hôpital, ce qui n'est pas anodin : c'est un lieu où les deux professions se croisent sans vraiment se rencontrer.

Pendant plusieurs jours, les participants se posent mutuellement des questions très concrètes sur leur pratique quotidienne :

les médecins interrogent les juges sur l'interprétation des droits,

et les juges demandent aux médecins comment se prennent les décisions cliniques dans des situations complexes.

Ce qui est fascinant, c'est ce que chacun découvre.

Les juges comprennent les difficultés réelles auxquelles les médecins sont confrontés, la pression, l'incertitude, les dilemmes éthiques.

Les médecins, eux, réalisent que l'approche judiciaire des droits de l'enfant va bien au-delà de la santé physique : qu'elle intègre l'autonomie, l'intimité, la volonté de l'enfant, et même sa peur ou son silence.

Et en même temps, les juges découvrent quelque chose d'essentiel: qu'un enfant n'est pas seulement un justiciable, mais une personne dont la vie ne se résume pas à un dossier, et que la justice doit intégrer des éléments qui ne figurent dans aucun code.

Chaque fois que je participe à ce cours, je me dis que l'interdisciplinarité n'est pas un slogan : c'est une expérience qui transforme vraiment la manière d'agir.

L'interdisciplinarité, c'est cela : une école de modestie.

On y apprend que personne ne détient seul la solution, et que la protection des droits de l'enfant, pour être efficace, doit être collective.

Voilà pourquoi je dis souvent à mes étudiants :

« Les droits de l'enfant ne sont pas un savoir, ce sont une relation. »

Et comme toute relation, elle se cultive, elle s'apprend, elle se vit ensemble.

C'est sur cette idée – celle d'une formation qui relie plutôt qu'elle ne sépare – que je voudrais ouvrir la seconde partie de ma réflexion, consacrée aux tensions entre l'idéal et la réalité, et aux défis que la formation doit encore relever.

Jusqu'ici, nous avons parlé d'idéaux, d'histoire, d'interdisciplinarité.

Mais il faut aussi parler de la réalité — celle du quotidien, celle où les droits se heurtent à la fatigue, aux contraintes, aux institutions.

Chaque fois qu'un État ratifie la Convention, il prend l'engagement de la rendre vivante. Mais sur le terrain, nous voyons souvent combien la mise en œuvre dépend des personnes.

Et ces personnes, ce sont celles que nous formons.

La formation ne concerne pas seulement les législations: elle touche aussi la manière dont chaque professionnel rencontre l'enfant.

Je me souviens aussi d'une expérience dans un pays d'Amérique latine.

En 2014, j'y avais animé une formation destinée aux juges de famille sur les Observations générales n° 12 et 14, qui venaient tout juste d'être adoptées.

Deux ans plus tard, en 2016, je suis revenu dans ce pays pour faire le suivi des Observations finales que le Comité venait d'adresser à l'État.

Au cours d'une réunion avec le pouvoir judiciaire, un juge s'est approché de moi pendant la pause.

Il m'a dit :

“Je voulais simplement vous parler un moment. J'ai participé à la formation que vous avez dispensée il y a deux ans... et je voudrais vous remercier.”

Je lui ai demandé pourquoi.

Il m'a répondu quelque chose que je n'ai jamais oublié. Il m'a dit :

“Je pensais écouter les enfants. Mais en réalité, je n'écoutais que ce que j'attendais d'eux.

La formation m'a appris à me taire davantage.”

Et il m'a raconté une histoire.

Un jour il a reçu une adolescente de quatorze ans, placée dans un foyer, qui n'avait jamais vraiment eu l'occasion de parler dans une audience.

Ce jour-là, il lui avait dit simplement :

‘Je suis ici pour vous écouter... Prenez votre temps.’

Et l'adolescente, peu à peu, s'était mise à parler — pour la première fois.

Le juge m'a regardé et m'a dit :

‘C'est ce jour-là que j'ai compris que la formation n'était pas un protocole. C'était une manière d'être juge autrement.’

Je repense souvent à ce magistrat. Parce qu'il me rappelait que la formation ne change pas seulement les procédures : elle change les personnes — et donc aussi la vie des enfants avec lesquels ces personnes interagissent.

Ces histoires nous rappellent que la transformation commence toujours avec une rencontre : un mot, un regard, une expérience qui change une pratique.

Et c'est précisément là que la formation joue son rôle le plus profond : elle ne transmet pas seulement un savoir, elle fait naître une conscience.

Mais pour que cette conscience se développe, il faut accepter la complexité.

Les droits de l'enfant ne sont pas un dogme à apprendre, mais une invitation à penser, à réfléchir, à douter, à questionner.

Et je crois que la plus belle qualité d'un formateur, c'est d'apprendre ses étudiants à poser les bonnes questions.

Je voudrais maintenant aborder un aspect essentiel : la participation.

C'est-à-dire, la nécessité d'apprendre avec les enfants, pas seulement *sur* eux...

Depuis des années, nous répétons que les enfants ont le droit d'être entendus.

Mais entre l'écoute proclamée et l'écoute vécue, il y a souvent un abîme.

Trop souvent, on consulte les enfants pour valider ce que l'on a déjà décidé.

Or, former aux droits de l'enfant, c'est aussi apprendre à partager le pouvoir d'agir.

Cela signifie former les adultes à accueillir la parole de l'enfant sans la contrôler, à reconnaître son expertise de vie, à créer des espaces où il peut réellement influencer les décisions.

Et cela transforme tout : l'école devient un lieu de dialogue, la protection devient un accompagnement, la justice devient un apprentissage de la responsabilité.

J'ai rencontré, dans plusieurs pays, des conseils d'enfants qui fonctionnent comme de véritables laboratoires démocratiques.

Les jeunes y apprennent la délibération, la solidarité, la responsabilité.

Et les adultes, eux, y réapprennent l'humilité.

Former pour la participation, c'est former à l'écoute.

Et écouter les enfants, c'est toujours accepter d'être un peu transformé.

Mais il serait impossible de parler de formation sans évoquer les défis qui redéfinissent aujourd'hui la vie des enfants.

Le monde dans lequel grandissent les enfants n'est plus celui d'il y a trente ans.

Et nous, les adultes, nous ne sommes pas nécessairement bien formés pour ce monde-là...

Au cours des dernières années, j'ai vu quelque chose changer profondément dans les pays que je visitais.

La pauvreté augmente, les inégalités se creusent, les violences se transforment.

Dans de nombreuses régions, la démocratie recule, les libertés publiques se restreignent, et l'espace civique se ferme.

Tout cela n'est pas abstrait : cela touche directement les enfants.

Les familles s'effondrent sous la pression économique.

Les écoles deviennent des lieux de tensions sociales.

Les institutions de protection sont débordées.

Les professionnels sont épuisés, parfois découragés.

Et une forme d'illusion collective persiste :

l'idée que les droits de l'enfant restent stables alors que tout le reste change.

Mais ce n'est pas vrai.

Les droits de l'enfant sont vivants, fragiles, et ils reflètent les forces et les crises du monde.

Dans un tel contexte, la formation est une nécessité démocratique.

Elle permet de maintenir une cohérence, un cap, un fil rouge – même lorsque les institutions vacillent

Et puis il y a un autre défi, immense : celui d'Internet, des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle.

Un monde dans lequel les enfants vivent déjà, mais que nous, adultes, comprenons à peine.

Nous avons longtemps cru que le numérique n'était qu'un outil.

Aujourd'hui, il est devenu un environnement, presque un écosystème.

Dans un pays, un enfant m'a dit un jour : « L'école, c'est mon téléphone. »

Ce n'était pas une provocation : c'était une réalité.

Et cela entraîne de nouveaux risques :

Le harcèlement en ligne, permanent, sans refuge possible.

La désinformation, qui manipule les plus jeunes.

Les algorithmes qui orientent ce qu'ils voient, ce qu'ils pensent, ce qu'ils désirent.

L'exposition précoce à la violence, au racisme, aux discours de haine.

La collecte massive de données, parfois sans aucune transparence.

Mais aussi de nouvelles opportunités :

L'accès au savoir, à la culture, à la créativité.

La participation en ligne : des millions d'enfants qui prennent la parole.

La possibilité de construire des communautés de soutien.

Une ouverture au monde que ma génération n'aurait jamais imaginée.

Alors, que signifie “former” dans l'univers numérique — Internet, les réseaux sociaux, les plateformes, l'IA?

Cela signifie préparer les professionnels à :

comprendre comment fonctionnent les plateformes,

détecter les risques invisibles,

accompagner les enfants dans un environnement qu'ils maîtrisent parfois mieux que nous,

développer une éthique du numérique,

protéger leurs données, leur intimité, leur identité.

Et cela signifie aussi enseigner quelque chose de simple mais essentiel :

« Derrière chaque écran, il y a une personne. »

Le monde change plus vite que nos institutions.

Plus vite que nos lois.

Plus vite que nos habitudes professionnelles.

Alors comment éviter de laisser les enfants seuls face à ces transformations?

En formant.

En réfléchissant.

En apprenant ensemble...

Parce que la formation donne aux adultes ce que les enfants demandent depuis toujours : de la lucidité, de la présence, et la capacité d'agir avec humanité.

Nous vivons une époque où de nouveaux défis redéfinissent la formation.

Le numérique, les réseaux sociaux, l'intelligence artificielle, le changement climatique, les migrations, les guerres...

Tout cela bouleverse la vie des enfants et appelle de nouvelles compétences.

Comment protéger sans enfermer ?

Comment accompagner sans contrôler ?

Comment enseigner dans un monde incertain ?

Les réponses ne sont pas toutes écrites.

Mais une chose est sûre : sans une formation éthique, réflexive, capable d'intégrer les dimensions juridiques, sociales et émotionnelles, nous ne serons pas prêts à répondre à toutes ces questions.

Et parfois, ce sont nos collègues eux-mêmes qui nous rappellent ce que signifie vraiment former.

J'aimerais dire un mot d'une personne qui a profondément marqué mes premières années au Comité : ma collègue Agnes Aidoo, du Ghana.

Élue en 2007, elle était déjà l'une des membres les plus expérimentées lorsque je suis arrivé au Comité en 2011.

Agnes était une personne que j'admirais énormément : pour sa rigueur, bien sûr, mais aussi pour sa manière incroyablement chaleureuse qu'elle avait de travailler.

Et puis, il y avait sa façon de rire : un rire franc, ouvert, contagieux, que l'on entendait parfois résonner dans les couloirs.

Je me souviens d'un soir, en 2013, peu avant son départ.

Après une journée de dialogue particulièrement dense, la salle s'était presque vidée.

Agnes rangeait calmement ses dossiers, et je me suis approché d'elle.

Je lui ai posé une question personnelle :

‘Agnes, après toutes ces années, qu'est-ce qui te donne encore la force de continuer ?’

Elle a levé les yeux, elle a eu ce grand sourire qui lui était propre — un sourire qui vous mettait immédiatement en confiance — et elle m'a répondu :

‘Jorge, pour moi c'est très simple : la formation, la connaissance et la solidarité.

Ce sont les seules choses qui durent.

Ce sont les seules qui changent vraiment la vie des enfants.’

Cette phrase a restée dans ma pensée.

Parce qu'elle exprimait, en quelques mots, tout ce qu'Agnes était.

Et parce qu'elle m'a accompagné pendant le reste de mon mandat, après son départ en 2013, comme un rappel de ce qui donne sens à notre travail.

Ces souvenirs me rappellent toujours que, malgré nos doutes, chaque pas compte.

Chaque enfant entendu, chaque professionnel formé, chaque étudiant qui découvre la portée de la Convention — tout cela façonne un monde un peu plus juste.

De Genève à Santiago, de Rabat à Bucarest, j'ai vu la même aspiration : celle d'unir les savoirs au service de l'enfance.

Les contextes changent, les cultures diffèrent, mais partout la formation apparaît comme la clé.

Dans certains pays, l'introduction d'un simple module sur les droits de l'enfant a modifié la posture des enseignants ; ailleurs, la création de programmes interuniversitaires a favorisé le dialogue entre professions.

Ces avancées, souvent modestes, sont des graines d'avenir.

Elles nous rappellent que les droits de l'enfant ne sont pas une matière académique, mais un langage universel de respect.

Trente ans d'IDE.

Trente ans de rêves, de projets, de formations, de visages, de voix.

Trente ans d'un idéal qui a survécu parce qu'il a su se réinventer.

Deux fois, pendant mes années au Comité des droits de l'enfant, j'ai eu la chance d'être invité par l'IDE, et je me souviens très bien de l'énergie des équipes, la passion des formateurs, la curiosité des étudiants.

Je me souviens de cette conviction partagée : que former pour les droits de l'enfant, c'est former pour l'humanité.

Et aujourd'hui, en vous regardant, je retrouve cette même lumière.

Vous êtes la génération qui fera entrer les droits de l'enfant dans une nouvelle étape : celle où ils ne seront plus seulement enseignés, mais vécus, incarnés, transmis naturellement, comme une seconde nature.

Alors, que ces trente années de l'IDE ne soient pas un point d'arrivée, mais un nouvel élan.

Que cette journée nous rappelle que former, c'est croire dans la capacité de l'autre à changer le monde.

Et qu'à travers la formation, c'est notre propre humanité que nous réapprenons chaque jour.

Merci,

merci à l'IDE pour trente années d'engagement,

merci à vous, étudiantes, étudiants, formateurs, pour ce que vous portez déjà.

Et merci à l'enfant — à tous les enfants — de continuer à nous rappeler pourquoi nous faisons tout cela.

Je vous souhaite une belle journée de réflexion et de dialogue.

Merci pour votre attention.